



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable**

Gap, le **02 NOV. 2023**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Guillestre

En application de l'arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-86, du **02 NOV. 2023** le public est prévenu qu'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement avec aménagement du torrent du Chagne et déclarant d'intérêt général ces aménagements, sur le territoire de la commune de Guillestre, pendant une durée de 33 jours consécutifs **du jeudi 7 décembre 2023 au lundi 08 janvier 2024 inclus**.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, Passage des Écoles 05600 Guillestre – Tél : 0492450462 - courriel : sylvain.masse@comcomgq.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public à la mairie de Guillestre (siège de l'enquête), pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit **lundi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 et le mardi et vendredi de 08h30 à 12h00**.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Participation du public → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex , **du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30**.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la mairie de Guillestre.
 - Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête.
 - Par voie électronique, à l'adresse suivante : **pref-torrent-chagne@hautes-alpes.gouv.fr**
- Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, **soit du jeudi 7 décembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au lundi 8 janvier 2024 à 17h30**.

Monsieur Claude PASCAL, Expert judiciaire- Architecte DPLG - Urbaniste, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 26 octobre 2023 du Président du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Guillestre :

- **Le jeudi 07 décembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le mardi 19 décembre 2023, de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le lundi 08 janvier 2024, de 14h30 à 17h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Guillestre, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Guillestre, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le préfet,



Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe
de la préfecture des Hautes-Alpes

Jennifer ROUSSELLE